

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)

Séance du 20 décembre 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	12

Date de la convocation
13 DEC. 2023

Date d'affichage
13 DEC. 2023

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt trois et le 20 décembre à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, M Michel GARROS, , Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, M Jean-Claude LE MAIRE

Absents excusés : M Vanneck GASPARINI, Mme Estelle GOURIER, Mme Marie-Hélène LEMAITRE pouvoir à Mme Patricia BRUNET POTENTI, Mme Michèle MAYRAN

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

**OBJET : Demande de subventions DETR pour la mise en accessibilité de l'école – tranche 2**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de DETR destinée à la mise en accessibilité de l'école tranche 2

Le montant global des travaux s'élève à 75 882 € HT, ils seront financés par :

- Subvention DETR 22 764 €
- Auto financement 53 118 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter auprès de la Préfecture du Gers susvisée et à signer tous documents afférents au dossier.

Pour extrait certifié conforme.

Pour le Maire  
Le Maire délégué,  
  
M. EVERLET  
Maryse DARNAUD



Acte rendu exécutoire  
publication

du